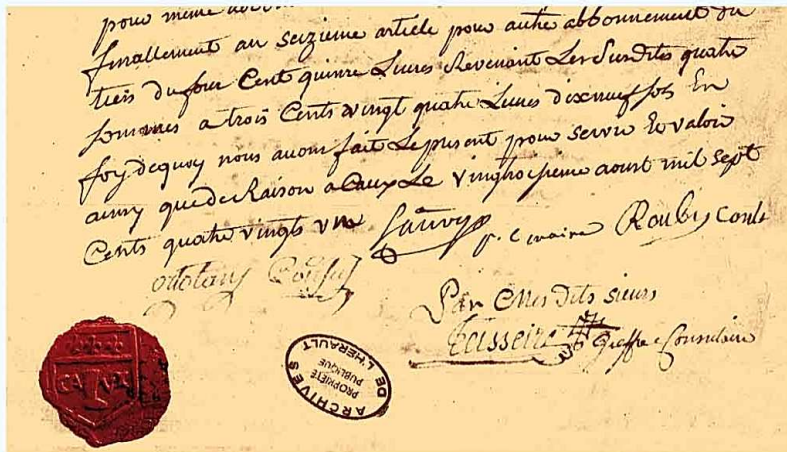


# JEAN DE CAUX

## BIENFAITEUR DES PAUVRES



**J**ean de Caux, seigneur du lieu, nous est essentiellement connu par son testament. En 1503, « un peu malade de corps », il dicte ses dernières volontés et demande à être enseveli « au cimetière de st gervais et protais dans la chapelle de notre dame de pieté [...] et au tombeau de ses pere et mere ». Cette chapelle correspond en fait à la chapelle Nord de l'église dans laquelle figurent le blason de la famille de Caux : de... au housseau contourné de..., accosté en chef de deux roses de...

Le housseau, ou chausse, rappelle par la sonorité du nom occitan *caucas* le toponyme occitan de Caux : *Cauc*. Quant à la rose, elle désigne le Christ et ses trois substances. Le testament affiche clairement la piété du testateur : tous les prêtres de la paroisse, les membres de la confrérie de saint Jacques, le diacre et le sous-diacre bénéficieront de legs en deniers tournois. Quant « aux pauvres de j. ch. », il recevront annuellement la charité de dix setiers de blé « a perpetuite et tant que monde sera monde ». Cet usage, écrit Albert Fabre en 1878, « a cessé d'exister depuis quelques années seulement ».

Jean de Caux fait de son épouse Bénédicte sa légataire universelle sans mentionner aucune descendance. Le patronyme survivra dans la branche piscénoise de la famille jusqu'à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle avec notamment Henri de Caux, chargé par l'intendant du Languedoc de dresser le catalogue des gentilhommes de cette province.

 Sceau des consuls de Caux reprenant le housseau de la famille de Caux (Archives départementales de l'Hérault, C.4984)

Blason de la famille de Caux sculpté sur un culot de croisée de la chapelle Nord de l'église paroissiale (Cliché Guilhem Beugnon)

Bandeau de la porte de l'Hôtel de Caux, 3, rue Mercière, à Pézenas (Cliché Guilhem Beugnon)

